

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE

10 février 2023

## Contents

<b><u>1.</u></b>	<b><u>Qui nous sommes et ce que nous faisons</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>2.</u></b>	<b><u>Nos convictions en matière d'investissement durable</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>3.</u></b>	<b><u>Notre approche</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>4.</u></b>	<b><u>Intégration des facteurs ESG matériels dans nos activités d'investissement</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>5.</u></b>	<b><u>Être un investisseur engagé</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>6.</u></b>	<b><u>Collaborer pour susciter des changements</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>7.</u></b>	<b><u>Transparence et communication de l'information</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>8.</u></b>	<b><u>Notre approche climatique</u></b>	<b><u>7</u></b>
	Objectifs stratégiques	7
	Intégration et exécution des transactions	8
	Dialogues et actionnariat actif	8
	Rapports et divulgation	8
	Leadership et collaboration	8
<b><u>9.</u></b>	<b><u>Nous sommes à l'écoute</u></b>	<b><u>9</u></b>

# 1. Qui nous sommes et ce que nous faisons

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »)<sup>1</sup> est une société d'État canadienne et l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour des régimes de pensions du Canada. Notre mandat consiste à : (1) gérer les sommes qui nous sont transférées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 par le gouvernement du Canada pour la capitalisation des prestations accumulées par les membres des régimes de pensions de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, de la Force de réserve (les « régimes de pensions »), dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires, et (2) placer nos actifs en vue de générer un rendement maximal, tout en évitant les risques de pertes indues et en tenant compte de la capitalisation et des politiques et exigences des régimes de pensions, ainsi que de la capacité de ces régimes à s'acquitter de leurs obligations financières.

La politique de capitalisation des régimes de pensions prévoit qu'Investissements PSP décrira dans son énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement, et dans d'autres documents publics, comment les facteurs matériels environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sont intégrés dans les pratiques en matière de placement d'Investissements PSP.

Notre politique d'investissement durable (la « Politique »)<sup>2</sup> guide notre stratégie globale d'investissement durable et a été revue et approuvée par notre conseil d'administration. En adoptant la présente politique, Investissements PSP énonce qu'elle aspire à investir de façon cohérente avec ses convictions en matière d'investissement, dans le but de minimiser les retombées sociétales négatives (lesquelles sont décrites dans notre lentille des facteurs ESG à l'illustration 1 ci-dessous) et de réduire les risques financiers liés aux externalités concernées, pour ultimement améliorer le profil risque-rendement à long terme de ses investissements.

La présente Politique énonce nos convictions en ce qui a trait à l'investissement durable, notre conception quant à la façon dont nous intégrons les facteurs ESG matériels dans notre processus d'investissement, la manière dont nous assurons une saine gestion des actifs que nous détenons et collaborons pour favoriser le changement, ainsi que notre démarche climatique.

## 2. Nos convictions en matière d'investissement durable

Chez Investissements PSP, notre approche d'investissement durable est cohérente avec notre mandat d'investissement et notre perspective de portefeuille global. En tant qu'investisseur à long terme, nous croyons que l'intégration proactive des facteurs ESG matériels dans notre processus d'investissement, notamment les risques systémiques liés aux changements climatiques, contribue à un meilleur profil risque-rendement à long terme pour le portefeuille global. Cela est également ancré au sein de notre organisation par le biais de [nos convictions en matière d'investissement](#). Il n'existe pas de définition unique de la durabilité. C'est pourquoi nous nous inspirons des normes internationales pour définir notre démarche. La norme des obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (S1) de l'ISSB propose de décrire la durabilité comme *la capacité d'une entreprise à maintenir de manière durable ses ressources et ses relations avec l'ensemble de son écosystème d'affaires et à gérer ses dépendances et ses impacts à court, moyen et long terme. Elle propose également que la durabilité est une condition permettant à une entreprise d'accéder dans le temps aux ressources et aux relations nécessaires (financières, humaines et naturelles), en assurant leur préservation, leur développement et leur régénération appropriés, pour atteindre ses objectifs*.<sup>3</sup> Nous visons à intégrer cette description dans notre approche, dans la mesure du possible. Il s'agit d'un élément central pour guider notre stratégie d'investissement durable à travers nos convictions quant à l'investissement, notre approche d'investissement durable et notre perspective

<sup>1</sup> Dans le présent document, nous, notre et nos désignent Investissements PSP.

<sup>2</sup> Précédemment connue sous le nom « Politique sur l'investissement responsable ».

<sup>3</sup> ISSB, [Communiqué de presse](#). (14 décembre 2022).

de portefeuille global. Nous nous efforçons de prendre en compte les retombées financières et sociétales associées aux risques et opportunités ESG matériels, non seulement au cours du cycle de vie des investissements, mais aussi à travers les classes d'actifs.

Nous croyons que les entreprises résilientes et capables de s'adapter qui anticipent, gèrent et intègrent efficacement les facteurs ESG matériels dans leur culture, leur modèle d'affaires, leur stratégie et leurs opérations sont mieux positionnées pour créer et préserver de la valeur à long terme que celles qui ne le font pas, et qu'un conseil d'administration performant et une saine gouvernance sont les fondements de pratiques d'affaires durables. Nous croyons qu'un conseil d'administration de taille adéquate et bien diversifié, doté d'un juste équilibre entre les compétences, l'expertise et l'indépendance de ses membres, contribue au succès à long terme d'une organisation. C'est au conseil d'administration qu'il incombe ultimement de superviser la stratégie d'entreprise et cette surveillance exige une compréhension complète des impacts que les facteurs ESG matériels peuvent avoir sur la compétitivité, le profil de risque, la résilience et, en définitive, la viabilité à long terme d'une entreprise.

En tant qu'investisseur à long terme, nous croyons qu'un engagement actif est généralement préférable à l'exclusion ou au désinvestissement, un processus par lequel certaines organisations ou des industries entières peuvent être exclues des considérations d'investissement sur la base de facteurs ESG. Cependant, Investissements PSP peut, dans certaines situations, s'abstenir d'investir ou décider de ne pas conserver un investissement, notamment lorsqu'il existe des risques réputationnels et/ou des risques financiers importants liés à :

- des facteurs ESG matériels qui ne correspondent pas à nos convictions en matière d'investissement et à la réalisation de notre mandat;
- un potentiel pour cet investissement de causer ou de contribuer significativement à des retombées sociétales négatives, comme des dommages environnementaux ou des violations des droits de l'homme;
- des préoccupations importantes concernant le permis social d'exploitation à long terme d'une entreprise;
- un manque d'engagement ou de stratégie de la part du conseil d'administration ou de la direction pour prévenir ou atténuer les enjeux ESG matériels;
- des activités d'engagement structurellement infructueuses (par Investissements PSP ou par le biais d'efforts collectifs).

Investissements PSP peut également se restreindre d'investir dans certains secteurs présentant des risques ESG accrus. Cela inclut les entreprises offrant des produits ou des services qui sont interdits par des traités internationaux ou des organismes de réglementation, ainsi que les entités et pays financièrement sanctionnés ou dont l'investissement est restreint par les autorités canadiennes.

Nous croyons que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis sociaux, environnementaux et économiques de notre époque. Les changements climatiques auront un impact physique et socio-économique important sur les industries, la biodiversité, les communautés et l'activité humaine, ce qui aura une incidence sur le rendement des investissements. Nous pensons également que l'accent mis par la société sur la décarbonation est là pour rester et qu'il s'amplifiera au cours des prochaines années, en partie grâce à l'Accord de Paris.<sup>4</sup> En tant qu'investisseur institutionnel, nous adoptons une perspective mondiale à long terme fondée sur la science et sommes conscients de la possibilité d'utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers une carboneutralité mondiale d'ici 2050. Notre priorité consiste à communiquer des attentes claires aux entreprises dans lesquelles nous investissons afin de soutenir leur transition vers des émissions carboneutres. Le cas échéant, nous favorisons un engagement actif plutôt que l'exclusion ou le désinvestissement. Toutefois, nous pouvons décider d'exclure ou de désinvestir lorsque les risques financiers à long terme ne correspondent pas à nos convictions en matière d'investissement et à la réalisation de notre mandat, ou lorsque le conseil d'administration ou la direction des entreprises en portefeuille ne sont pas disposés à adopter des plans d'atténuation appropriés pour réduire leur impact climatique, ce qui entraîne des répercussions sur leurs activités d'affaires. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Feuille de route pour la stratégie climatique](#) et notre [Vision d'entreprise sur les changements climatiques](#).

<sup>4</sup> Voir l'[Accord de Paris](#) sur le site web de la CCNUCC pour plus d'informations.

### 3. Notre approche

Notre approche d'investissement durable est ancrée à notre volonté d'être un investisseur mondial avisé. Nous visons à y parvenir en maintenant l'accent sur l'objectif de maximiser la valeur ajustée en fonction du risque de façon durable et à long terme, et en restant à l'avant-garde des normes et des valeurs sociétales par le biais d'un actionariat actif afin de réaliser notre mandat. Cela comprend la gestion des actifs qui nous sont transférés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions. Résolument engagée envers les principes d'investissement durable et l'actionariat actif, Investissements PSP est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU depuis août 2014. Notre approche d'investissement durable est basée sur les PRI de l'ONU et nous cherchons à prendre en compte les normes, réglementations et cadres émergents en matière de durabilité.

En tant qu'investisseur à long terme, il est important pour nous de veiller à intégrer l'analyse des risques et opportunités ESG matériels tout au long de notre processus d'investissement, de l'analyse initiale au suivi post-investissement, jusqu'à la vente, car nous pensons que cette approche peut contribuer à générer de rendements supérieurs et à réduire les risques pour notre portefeuille global. Nous cherchons à favoriser une connaissance appropriée des facteurs ESG matériels parmi nos professionnels de l'investissement afin que ces employés contribuent et soutiennent la mise en œuvre de notre approche d'investissement durable. Nous veillons à ce que nos professionnels de l'investissement soient bien outillés pour identifier, mesurer et gérer les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG grâce à des applications, des données et des analyses. Des informations pertinentes sur les risques, les stratégies, les pratiques et les performances ESG sont nécessaires pour que nous puissions prendre des décisions d'investissement éclairées. À cette fin, nous encourageons une divulgation normalisée des facteurs ESG matériels, alignée sur des cadres de référence mondiaux cohérents.

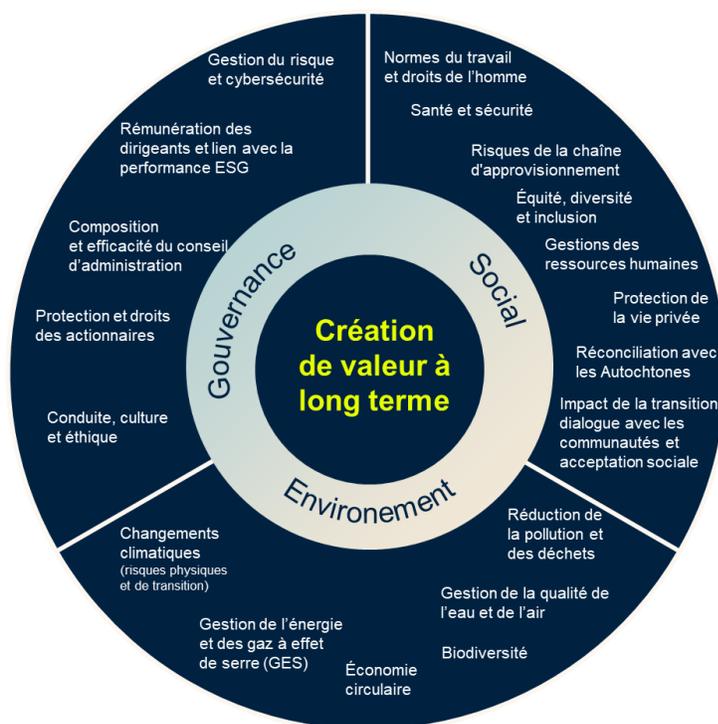


Illustration 1 : Lentille des facteurs ESG d'Investissements PSP

Nous reconnaissons que l'importance financière des facteurs ESG est dynamique et qu'elle varie d'une entreprise, d'un secteur, d'un territoire et d'un moment à l'autre. Nous croyons également que l'importance des facteurs ESG est liée aux retombées sociales et environnementales d'une entreprise (exemple ses émissions de gaz à effet de serre)

(GES)). Par conséquent, nous visons à adopter une démarche pragmatique en matière d'investissement durable, en tenant compte de la classe d'actifs et du type d'investissement. Cette approche vise à être adaptée en fonction du contexte et des impératifs commerciaux des entreprises dans lesquelles nous investissons. En tant qu'investisseur actif et engagé, nous attendons de ces entreprises qu'elles respectent les régimes juridiques et réglementaires applicables, mais aussi qu'elles adhèrent aux meilleures pratiques internationales, tout en mettant en œuvre, le cas échéant, des politiques ESG qui contribuent à leur rendement global à long terme.

Le schéma ci-dessous illustre quelques-uns des risques et opportunités ESG que nous visons à considérer lorsque nous évaluons les investissements des différentes classes d'actifs, en conformité avec le cadre de référence du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et des autres normes reconnues.

## 4. Intégration des facteurs ESG matériels dans nos activités d'investissement

En tant qu'investisseur mondial, Investissements PSP investit sur les marchés publics et privés par le biais de placements gérés à l'interne ou à l'externe. Dans le cadre de l'analyse des investissements et des processus décisionnels pour les investissements gérés à l'interne, nous cherchons à identifier et à évaluer les risques et opportunités ESG matériels, notamment les changements climatiques. L'accent que nous mettons sur la matérialité vise à prendre en compte les facteurs ESG les plus significatifs qui pourraient avoir un impact important sur la performance financière ou opérationnelle d'une entreprise. Au-delà de la simple gestion des risques, nous cherchons à tirer parti des opportunités d'investissement offertes par ces facteurs. Notre processus de dialogue actionnarial est décrit en détail à la rubrique 5 « Être un investisseur engagé ». Pour les mandats et les fonds gérés par des gestionnaires externes et des gestionnaires de fonds, Investissements PSP s'attend à ce que l'approche d'intégration ESG à l'égard de chaque mandat ou fonds géré à l'externe soit conforme à sa Politique et à ses attentes. Nous visons à évaluer systématiquement les pratiques ESG de nos gestionnaires externes et de nos gestionnaires de fonds au début d'un investissement et tout au long de son cycle de vie. Dans le cadre de l'examen des pratiques d'intégration ESG de nos placements gérés à l'externe et de l'établissement d'un dialogue continu avec nos partenaires, nous cherchons à partager des pratiques exemplaires et à encourager l'adoption de pratiques et de processus plus robustes en matière de facteurs ESG.

## 5. Être un investisseur engagé

À titre d'investisseur, nous visons à être engagé, réfléchi et à fonder notre approche sur des principes. Nous pensons que, lorsqu'approprié, l'engagement auprès des entreprises, soit directement ou en collaboration avec des investisseurs partageant les mêmes idées, est un moyen efficace d'influencer des changements positifs, de réduire les risques d'investissement, de saisir des opportunités et de favoriser la création de valeur à long terme. Notre engagement vise à mieux concilier les rendements financiers et les comportements durables des entreprises en favorisant la transparence et le maintien du permis social d'exploitation des entreprises à long terme.

Notre approche en matière de dialogue actionnarial est adaptée au type de placement, à l'exposition, à l'horizon d'investissement, aux objectifs recherchés et à la probabilité de succès. Elle varie également entre les marchés publics et privés. Cependant, notre objectif pour les marchés publics et privés est le même : nous cherchons à encourager, par la collaboration et un dialogue ouvert et constructif, l'adoption de pratiques d'affaires durables afin de protéger et d'améliorer la valeur financière à long terme. Nous pouvons également déterminer quand et où réaliser des engagements, en tirant parti de nos outils de suivi des indicateurs clés de performance ESG, qui nous permettent de comparer nos investissements, de réaliser des progrès ESG et de créer de la valeur.

Pour les marchés privés, nous cherchons à tirer profit de notre accès direct aux entreprises détenues en portefeuille pour saisir les opportunités d'amélioration de performance ESG au fil du temps, dans le but de protéger et d'accroître

la valeur financière à long terme, et de réduire les retombées sociétales négatives, comme les émissions de GES. Nous surveillons régulièrement les actifs et nous nous engageons directement auprès des conseils d'administration et de la direction sur les risques ou opportunités ESG matériels, notamment les changements climatiques. En ce qui concerne nos investissements directs, lorsque nous avons un représentant sur le conseil d'administration, nous avons la possibilité d'influencer la gestion des facteurs ESG de l'entreprise ainsi que sa divulgation d'informations sur le climat, incluant les plans de transition. Pour les entreprises au conseil d'administration desquelles nous n'avons pas de représentants, nous cherchons à travailler en étroite collaboration avec les coactionnaires et entretenons un dialogue constructif avec l'entreprise et le gestionnaire pour encourager l'adoption de meilleures pratiques durables.

Pour les sociétés cotées, nous pouvons choisir d'établir un dialogue direct avec la société, de passer par l'intermédiaire de fournisseurs de services ou de collaborer avec d'autres investisseurs. Si nous interagissons directement avec une société, nous préférons le faire en privé. Nous pouvons également nous engager auprès de sociétés cotées par le biais de nos droits de vote par procuration. Nous exerçons nos droits de vote conformément à nos [Principes de gouvernance d'entreprise et de vote par procuration](#) qui décrivent nos attentes en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise et de développement durable des entreprises dans lesquelles nous investissons. L'élection des administrateurs est un moyen important d'exprimer notre mécontentement lorsque nous pensons qu'une entreprise n'a pas pris de mesures pour comprendre, évaluer et atténuer les risques liés à la durabilité, notamment en ce qui concerne les risques climatiques. Nos principes de gouvernance et de vote par procuration sont fondés sur notre conviction que les meilleures pratiques de gouvernance, les informations pertinentes et les comportements d'entreprises responsables contribuent à la performance à long terme des sociétés cotées dans lesquelles nous investissons.

## 6. Collaborer pour susciter des changements

Lorsqu'approprié, la collaboration entre les investisseurs institutionnels, les partenaires d'investissement, les associations de l'industrie, les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement et d'autres organisations non gouvernementales peut aider à promouvoir des normes ESG locales ou mondiales, et à établir des pratiques exemplaires en matière de divulgation et d'évaluation. Investissements PSP collabore avec un certain nombre d'organisations pour appuyer les initiatives qui soutiennent ces objectifs, au Canada et partout dans le monde. Pour Investissements PSP, l'investissement durable signifie également collaborer avec les autres, lorsque convenable, pour soutenir des marchés financiers et une réglementation plus durable.

Selon nous, les engagements collaboratifs avec d'autres investisseurs institutionnels peuvent être un moyen efficace de faire progresser la saine gouvernance et l'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises en portefeuille. Afin de partager des points de vue sur l'investissement durable, les changements climatiques et la gouvernance d'entreprise, et d'améliorer la qualité des pratiques ESG et leur divulgation, nous participons à plusieurs organisations, réseaux et initiatives d'investisseurs.

## 7. Transparence et communication del'information

Tout comme nous nous attendons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons et nos partenaires d'investissement divulguent de l'information pertinente et fassent preuve de transparence, nous nous efforçons également d'améliorer nos communications sur nos activités et notre performance en matière d'investissement durable, ainsi que sur les risques et opportunités financiers liés aux changements climatiques. À l'interne, nous rendons régulièrement compte de nos activités d'investissement durable à notre conseil d'administration et à notre comité de gouvernance. En outre, nous publions notre rapport annuel sur l'investissement durable sur notre site Web (précédemment connu sous le nom « Rapport sur l'investissement responsable ») et diverses autres mises à jour, notamment nos divulgations financières liées au climat, qui sont basées sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD). Nos principes de gouvernance et de vote

par procuration et nos relevés de vote par procuration sont également disponibles sur notre site Web. Enfin, en tant que signataire des PRI, nous rendons compte de nos activités au moyen de ce processus annuel de divulgation et d'évaluation.

## 8. Notre approche climatique

Afin d'orienter nos activités tout au long du cycle de vie des investissements dans un contexte de risques et de tendances émergents, nous élaborons occasionnellement des visions d'entreprise sur des thèmes clés et nous adaptons nos processus d'investissement en conséquence. Les changements climatiques sont une tendance structurelle à long terme qui aura probablement une incidence importante sur les rendements et les risques liés aux placements, et ce, à travers tous les secteurs, les régions et les classes d'actifs. C'est pourquoi nous avons élaboré une [Vision d'entreprise sur les changements climatiques](#) qui vise à aborder de façon proactive les changements climatiques dans le cadre de notre stratégie d'investissement durable.

Dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – considéré comme l'autorité mondiale en matière de science des changements climatiques – a conclu que pour limiter le réchauffement à 1,5°C, il faudrait que les émissions mondiales nettes d'origine anthropique diminuent d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030, et qu'il faudrait atteindre la carboneutralité vers 2050. Cette réalité scientifique fondamentale est à l'origine de l'importance accordée aujourd'hui par la société à la réduction des émissions. Nous pensons que les investisseurs doivent prendre en compte les risques physiques et de transition liés au climat. Les risques physiques se manifestent sous forme d'événements météorologiques extrêmes ou naturels, ou de changements à plus long terme des modèles climatiques qui peuvent perturber les entreprises et avoir une incidence défavorable sur l'économie, et donc sur les investissements. Les risques de transition font référence à l'impact sur les organisations des changements politiques, juridiques, technologiques et de marché résultant des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Parallèlement, nous pensons que la transition vers une économie à faible émission de carbone favorise l'innovation et la croissance dans bon nombre de secteurs, créant des opportunités d'investissement significatives dans les actifs verts et encourageant l'adoption de nouveaux modèles d'affaires par les entreprises.

En tant qu'investisseur à long terme, nous traitons de manière proactive les risques et les opportunités liés aux changements climatiques matériels dans le cadre de notre stratégie d'investissement. Nous nous efforçons de prendre activement en compte la résilience climatique à l'étape de la construction du portefeuille et de l'exécution des transactions, de rechercher des opportunités d'investissement qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone par le biais d'investissements et d'un actionnariat actif, et d'encourager une meilleure divulgation des risques liés aux changements climatiques par les entreprises détenues en portefeuille, via des activités d'engagement avec les pairs, les régulateurs et les entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre modèle de gouvernance en matière de changements climatiques confie la responsabilité de notre approche climatique aux différentes classes d'actifs, aux fonctions d'entreprise, aux cadres et au conseil d'administration.

Notre approche en matière de changements climatiques s'articule autour des éléments clés suivants :

### Objectifs stratégiques

Chez Investissements PSP, nous cherchons à positionner notre portefeuille de façon à bénéficier des investissements dans les solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Nous visons à saisir les opportunités d'investissement liées à la transition vers une économie sobre en carbone, ce qui inclut l'investissement dans des actifs verts et de transition, conformément à notre [Taxonomie des actifs verts](#). Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [stratégie climatique inaugurale](#) d'Investissements PSP. Nous continuons à faire progresser l'approche d'Investissements PSP en matière de leadership éclairé sur les changements climatiques par le biais de notre recherche et de notre développement continu.

## Intégration et exécution des transactions

Nous nous efforçons de favoriser le développement de connaissances appropriées sur les facteurs ESG matériels auprès des professionnels en investissement afin que ces employés partagent la responsabilité de la mise en œuvre de notre approche climatique. Nous voulons nous assurer que nos professionnels en investissement soient bien outillés afin d'identifier, de mesurer et de gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques grâce à des applications, des données et des analyses. Nous soutenons les programmes de construction de portefeuille et de dette durable de PSP en évaluant régulièrement l'exposition de notre portefeuille aux risques physiques et aux risques de transition, ainsi qu'aux opportunités liées aux changements climatiques.

## Dialogues et actionnariat actif

Puisque les changements climatiques constituent un risque multidimensionnel, nous nous attendons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons évaluent les risques de transition et les risques physiques auxquels elles sont exposées en raison des changements climatiques, à ce qu'elles divulguent les résultats de leur évaluation et élaborent des plans d'atténuation lorsque ces risques sont importants. Lorsque pertinent, nous attendons des conseils d'administration qu'ils veillent à ce que les risques et les opportunités liés aux changements climatiques matériels soient pris en compte et intégrés dans la stratégie de l'entreprise et nous continuerons à promouvoir les divulgations alignées sur le TCFD en tant que meilleure pratique. Sur les marchés publics, en fonction de la position d'Investissements PSP dans une entreprise et de son empreinte carbone, nous pouvons également réaliser des activités d'engagement, notamment par le biais d'initiatives collaboratives, exprimer notre point de vue sur les enjeux liés au climat et encourager les pratiques de divulgation alignées sur le TCFD.

## Rapports et divulgation

Nous nous efforçons d'inciter les entreprises de notre portefeuille ainsi que les autres partenaires à divulguer de l'information conformément au cadre du TCFD ou, lorsqu'elle sera achevée, à la norme de divulgation d'informations liées au climat établie par l'ISSB, en complément ou en remplacement du TCFD. Conformément à nos attentes en matière de divulgations pertinentes et de transparence de la part des entreprises et de nos partenaires, nous avons publié sur notre site Web nos divulgations financières liées au climat, lesquelles sont basées sur les recommandations du TCFD. Pour plus d'informations, voir la section 7 « [Transparence et communication de l'information](#) ».

## Leadership et collaboration

Lorsqu'approprié, la collaboration continue entre les investisseurs institutionnels, les partenaires d'investissement, les associations sectorielles, les organismes de réglementation, la société civile et les établissements d'enseignement favorisera la sensibilisation et la compréhension des meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Nous resterons à l'affût d'occasions de collaboration qui permettront de multiplier nos efforts collectifs et de lancer de nouvelles recherches et réflexions. Nous continuerons de tenir les parties prenantes informées des éléments importants de la stratégie climatique d'Investissements PSP et de son processus de mise en œuvre par le biais de communications et de rapports proactifs, transparents et à la fine pointe du marché.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [stratégie climatique inaugurale](#) d'Investissements PSP et notre [Vision d'entreprise sur les changements climatiques](#). Notre stratégie climatique sera régulièrement mise à jour afin de refléter l'évolution du marché, des connaissances, des normes, de la réglementation et des connaissances scientifiques liées aux changements climatiques.

## 9. Nous sommes à l'écoute

La présente Politique sera révisée tous les deux ans, ou plus fréquemment au besoin, afin de refléter l'évolution de nos normes et pratiques en matière d'investissement durable. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions relatifs à notre Politique sur l'investissement durable. N'hésitez pas à communiquer avec nous à [investissementdurable@investpsp.ca](mailto:investissementdurable@investpsp.ca)